

## MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE HAUTS-DE-FRANCE DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France à

Monsieur le Maire de Baboeuf

Hôtel de Ville 28, place de la Mairie 60400 BABOEUF

(baboeuf@paysnoyonnais.fr

Lille, le 22 janvier 2019

Objet: Elaboration du PLU de Baboeuf (60)

Avis de l'autorité environnementale - Information d'avis tacite

N° d'enregistrement Garance : n° 2018-3054

PJ : Avis de l'autorité environnementale prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le 18 octobre 2018 l'autorité environnementale pour le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de l'Oise DREAL Hauts-de-France